

ECONOMIE

La Responsabilité Sociale et Sociétale de L'Entreprise :

Un outil au service de la performance globale des entreprises, de la qualité de vie au travail et du développement durable des territoires



Considérant la RSE comme un levier de développement pour les entreprises et les territoires, le CESER s'est auto saisi sur la place de la RSE dans la politique régionale, ses impacts en entreprise et sur les territoires de proximité, le partenariat entre les acteurs, les initiatives locales notamment en matière de RSE territoriale, en s'attachant particulièrement aux retours d'expériences d'entreprises.

La RSE en quelques mots

- Elle se définit par la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable et s'inscrit dans une démarche volontaire. Elle intègre des préoccupations sociales, économiques, environnementales et éthiques au sein des activités de l'entreprise et dans ses impacts territoriaux
- Elle repose sur un plan d'actions propre à l'entreprise avec des indicateurs mesurables, en conformité avec les dispositifs législatifs et la norme internationale ISO 26000, qui prônent une vision de performance globale en termes économique, humain, de respect de l'environnement et de solidarité avec les territoires.

Ses opportunités

- Un levier de développement économique et social durable pour les entreprises et les territoires
- Un moyen d'entreprendre autrement en donnant plus de sens à l'entreprise
- Une source d'innovation : technique, technologique ou sociale
- Un outil de qualité de vie au travail et de sécurisation des parcours professionnels
- Une démarche qui favorise l'économie de proximité et l'attractivité du territoire

Ses principaux enjeux

- Des enjeux sociétaux, sociaux, environnementaux et éthiques
- Un enjeu fort pour l'entreprise en tant qu'outil stratégique, de management et de gouvernance et pour les territoires et les institutions, dans leur capacité à mettre en œuvre des coopérations entre acteurs pour favoriser un développement durable.

Les enseignements tirés du diagnostic régional

La RSE en région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur est le fruit d'une coopération forte des institutionnels et des consulaires

mais aussi de la mise en œuvre de bonnes pratiques à l'initiative d'autres acteurs du territoire (branches professionnelles, structures de l'ESS⁽¹⁾, organisations syndicales, PNR⁽²⁾, Pôles de compétitivité...).

Inscrite dès 2006, comme une priorité dans la stratégie régionale de développement économique, la RSE bénéficie à partir de 2013 d'une évolution progressive qui s'est traduite par des politiques publiques structurées et des dispositifs d'accompagnement en partenariat avec les consulaires et institutionnels tels que notamment :

- Le « Parcours Performant et Responsable » qui a permis d'intégrer 400 entreprises dans cette démarche
- La convention cadre qui vise en particulier le soutien à la RSE dans les TPE et PME autour de 3 priorités : La sensibilisation et la promotion de la RSE, la diffusion des bonnes pratiques et la valorisation de l'engagement des entreprises, avec une gouvernance partenariale.

A compter de 2017, la RSE, intégrée au SRDEII⁽³⁾, est envisagée comme « un levier de performance durable » notamment pour l'économie de proximité et circulaire.

En région, les démarches de RSE sont plus ou moins partagées par les chefs d'entreprise et hétérogènes dans leur mise en œuvre, avec :

- Des stratégies RSE variables selon leur taille et leur secteur d'activité et des réticences de la part de certains chefs d'entreprises pour qui la RSE est encore perçue comme une contrainte et non comme un atout
- Des difficultés dans les TPE et PME pour s'engager sur le long terme notamment pour les entreprises les plus fragiles et des besoins d'accompagnement
- Des pratiques de RSE et des structures d'animation en réseaux avec un bon ancrage local. Des expérimentations de management participatif des salariés en entreprise. Mais des insuffisances au niveau de l'effet d'entraînement des donneurs d'ordre sur les sous-traitants ou pour mettre en œuvre des outils partagés.

De plus, les démarches de RSE territoriale restent insuffisamment développées.

Les propositions du CESER

1 - Les entreprises doivent promouvoir leur démarche RSE en valorisant ses impacts en interne en termes de performance globale et en externe dans leur participation au développement de leur territoire d'accueil.

Ce qui implique de :

- Envisager la RSE comme un gain de performance durable en interne de l'entreprise et un facteur de développement durable avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Evaluer, communiquer et valoriser leurs actions de RSE et diffuser leurs bonnes pratiques pour susciter l'engagement des autres entreprises dans cette démarche
- Développer des relations responsables entre les donneurs d'ordre et leurs sous-traitants et fournisseurs
- Renforcer la mutualisation et la coopération inter-entreprises
- Sensibiliser et impliquer davantage les salariés dans la démarche RSE au sein de leur gouvernance et en favorisant plus de dialogue social.
- Renforcer la sécurisation des parcours par la formation tout au long de la vie, la validation des acquis de l'expérience et la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

2 - La Région en partenariat avec les autres acteurs institutionnels doit favoriser la RSE dans sa stratégie de développement économique en lien avec les priorités du SRADDET, à travers :

- Une vision large et une approche globale de la RSE prenant en compte les enjeux de territoires et les attentes de la population
- Une valorisation et une meilleure lisibilité de l'action régionale en matière de RSE avec un budget régional dédié clairement identifié et en intégrant une rubrique RSE dans le portail entreprisesmregionsud.fr
- Des actions de sensibilisation auprès des chefs d'entreprise sur les opportunités offertes par la RSE en diffusant les bonnes pratiques des entreprises et leurs effets positifs en interne et à l'extérieur de l'entreprise.
- Le déploiement de la RSE dans le cadre de la politique des OIR⁽⁴⁾, du plan Climat et du FIER⁽⁵⁾
- Une réflexion sur un ou plusieurs labels de qualité régionaux et sur les modalités de contrôle à posteriori et en fonction de la norme ISO 26000.

Le déploiement de la RSE en entreprise doit être soutenu à partir des mesures telles que :

- L'intégration de clauses sociales et environnementales dans les appels d'offres en fonction des types de marchés
- Des pôles ressources RSE, afin de soutenir les entreprises dans leur démarche et valoriser les initiatives et synergies dans ce domaine
- Des fonds d'investissement socialement responsables pour permettre aux PME de financer des projets en lien avec la RSE
- Le déploiement des mises en réseaux d'entreprises facilité par la création d'un portail internet afin de permettre aux acteurs économiques de partager leurs expériences pratiques dans le domaine de la RSE
- Une meilleure accessibilité aux dispositifs régionaux d'accompagnement en prenant en compte la spécificité

des TPE et PME notamment celles en difficulté avec des dispositifs adaptés (renforcement du dispositif CEDRE et plates formes mutualisées)

- Le soutien à l'économie de proximité et pour l'accompagnement des porteurs de projets collaboratifs à valeur ajoutée pour le territoire
- Le développement de pratiques responsables dans les échanges à l'international en favorisant les entreprises et les pays respectueux des normes sociales et environnementales conformément aux conventions et accords internationaux.

3. La RSE territoriale outil de coopération et de développement durable doit être privilégiée en fonction des enjeux territoriaux et des attentes de la population.

Ce qui suppose de :

- Identifier les enjeux collectifs et partagés des territoires à partir d'une cartographie et d'une hiérarchisation de ces enjeux au niveau de chaque territoire afin de réfléchir sur des thématiques communes (telle que la mobilité par exemple) par zone d'activités en conférant à la Région un rôle d'animation et d'ingénierie territoriale en lien avec les entreprises, les autres collectivités, les associations et les syndicats
- Favoriser des groupements d'employeurs pour la mise à disposition de de personnels partagés
- Développer la RSE sur quelques sujets emblématiques comme par exemple les achats responsables ou dans des domaines tels que : la production la distribution et la fourniture d'énergie, le logement, l'Eco construction et les éco quartiers, le transport et la mobilité, les circuits courts et la revitalisation des centres villes
- Définir, enfin, des indicateurs de performance de l'ancrage territorial des entreprises : emploi, inclusion sociale, préservation des écosystèmes...

Conclusion

La RSE doit s'inscrire au cœur de la stratégie des entreprises. Elle nécessite un changement de culture et une transformation de son modèle économique tout au long du processus de production, de consommation et de distribution prenant en compte les différents impacts territoriaux. Le développement de la RSE territoriale en complémentarité au développement de l'économie circulaire doit devenir un axe fort de la politique régionale et contribuer à fédérer les acteurs du territoire au niveau des zones d'activités et des centres villes à reconstruire.

- (1) ESS : Economie Sociale et Solidaire
- (2) PNR : Parcs Naturels Régionaux
- (3) SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
- (4) OIR : Opération d'Intérêt Régional
- (5) FIER : Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région

